



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/08/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de
Mantes-la-Jolie
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2020, le 21 Août à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune d'Orvilliers s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FLIS Marie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/08/2020.

Présents : Mmes : BELIALI Maëlle, BOLAND Vanessa, FLIS Marie, GUILLEMIN-PRESTEL Eveline, JOSSE Elodie, LEBORGNE Séverine, MALLER Corinne, MM : BRIAND Mickaël, LETELLIER Mickaël, MAROT Xavier, PERROT Joël

Excusé(s) : MM : CORNILLON Christophe, SANCHEZ Antony
Absent(s) ayant donné procuration : MM : DESEINE Jérôme à Mme FLIS Marie, MONNET Jean-Charles à M. PERROT Joël

A été nommé(e) secrétaire : Mme Elodie JOSSE

19/2020 – NOUVEAUX TARIFS CIMETIERE

Vu la délibération du 13 mars 2017 relatif à la mise en place et approbation du règlement du cimetière et fixation des nouveaux tarifs, en fonction de l'augmentation du coût de la vie cumulée depuis trois ans : 3,7 % (1,1 en 2019, 1,8 en 2018, 1,00 en 2017)

Madame le maire propose une augmentation du tarif des concessions tenant compte de l'augmentation du coût de la vie de + 3,9 % cumulés qui affecte les frais de fonctionnement, le GVT (glissement vieillesse technicité des agents), les coûts des fournitures d'entretien ; par ailleurs, une procédure de reprise des concessions est en cours d'élaboration, elle est prise en charge principalement par la commission cimetière et les secrétaires en mairie. Les tarifs des cases du columbarium ont été précédemment tarifés suffisamment dans la fourchette haute pour que ceux-ci soient inchangés.

Considérant l'avis favorable des membres du bureau réunis le 15 août 2020,

Considérant l'avis favorable des élus réunis en pré-conseil le 17 août 2020, par le maire Marie FLIS, Présidente de séance, qui ont pu assister à cette réunion Mesdames JOSSE, LEBORGNE, GUILLEMIN-PRESTEL, MALLER, BELIALI, BOLAND, Messieurs MAROT, LETELLIER, PERROT, soit 10 élus sur 15

Ces tarifs sont mis au vote pour une application dès le 1^{er} septembre 2020. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal VOTENT les nouveaux tarifs et les approuvent à l'unanimité.

Dit que les tarifs concernant les concessions, colombarium et jardin du souvenir seront mis en œuvre et appliqués dès le 1^{er} septembre 2020

Désignation	Nouveaux tarifs arrondis à l'€uro supérieur
Concession 15 ans	156 €
Concession 30 ans	260 €
Concession 50 ans	416 €
Caveau provisoire	5 €/jour dès le premier jour
Case colombarium 10 ans	300,00 €
Case colombarium 15 ans	450,00 €
Case colombarium 30 ans	830,00 €
Jardin du souvenir, dispersion des cendres	35 €, sans la plaque

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/08/2020
Le Maire
Marie FLIS

